



Loi Travail : le gouvernement verrouille le débat mais notre mobilisation ne sera jamais muselée !

Voilà maintenant plus de deux mois que la très controversée « loi Travail » suscite une contestation active et sans relâche de millions de personnes en lutte, déterminée à abattre ce projet de loi. Que ce soit dans nos universités, dans nos lycées, dans la rue, sur nos places, dans nos entreprises, dans nos théâtres... jamais notre détermination n'aura été aussi forte pour renverser cette loi et empêcher à tout prix ce qu'elle implique : inversion de la hiérarchie des normes, mise à l'écart du code du Travail au profit d'accords d'entreprises, possibilités largement accrues pour le patronat de nous précariser encore plus, soit pour travailler plus, soit pour gagner moins, quand ce n'est pas les deux à la fois !

Depuis près de deux semaines, c'est maintenant à l'Assemblée nationale que ce projet de loi soulève d'importants débats, occasionnant le dépôt de pas moins de 5.000 amendements. Confronté à la fois à une mobilisation large et déterminée et à des réticences au sein même de son propre camp, le gouvernement, et à sa tête Manuel Valls, a décidé d'employer l'article 49-3 de la Constitution qui permet à un gouvernement d'engager sa responsabilité sur un texte, permettant à celui-ci d'être adopté immédiatement, sans amendements, sans débat et sans vote (sauf si une motion de censure est déposée et adoptée).

Le premier Ministre ne cherche ici même plus à faire illusion : dans ses diverses allocutions, il justifie clairement cette option par la volonté de contrôler l'Assemblée nationale coûte que coûte afin de mieux faire passer au forcing un projet de loi auquel plus des trois quarts de la population a manifesté son opposition. Soulignons que ce n'est pas la première fois que Manuel Valls, en deux ans de mandat, fait usage de ce mécanisme constitutionnel : la dernière utilisation en date a servi à faire adopter la loi Macron... qui a également permis de réduire les droits des travailleur-se-s, dans la droite ligne du projet actuel !

Ainsi, voilà plus d'un mois que la répression, notamment policière, s'accroît contre notre mouvement. C'est dans la continuité de cet objectif de contrôle social que le gouvernement tente de prolonger l'état d'urgence, et tout l'arsenal répressif qui l'accompagne.

Face à ces menaces, notre mobilisation ne peut et ne doit que s'amplifier. Partout en France, et en compagnie de tous les secteurs en lutte, nous nous retrouverons mobilisé-e-s jusqu'à faire plier ce gouvernement et obtenir un retrait total de la « loi Travail » :

- le jeudi 12 mai, dans une série de manifestations et d'actions à l'initiative de l'intersyndicale nationale ;
- le samedi 14 mai à Rennes pour une manifestation nationale contre la répression policière ;
- le mardi 17 mai, pour une grève générale massive dans tous les secteurs ;
- le mercredi 18 mai, pour reconduire cette grève et lors d'une journée nationale d'action contre les violences policières.